



VILLE de RODEZ

Décision du Maire n° DEC2026/033

**Objet :** Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues

Lot n°1 : Terrassement, VRD, Espaces verts

Lot n°3 : Gros œuvre - Démolition

Lot n°4 : Charpente bois, couverture, zinguerie

Lot n°8 : Enduits de façade

Lot n°9A : Isolation, doublage cloisons plafonds plâtre

Lot n°9B : Plafonds suspendus

Marchés en procédure adaptée n° 23014-01 (Avenant n° 2) + 23014-03 (Avenant n° 3) + 23022-04 (Avenant n° 5) + 23022-08 (Avenant n° 1) + 23022-9A (Avenant n° 3) + 24008 (Avenant n° 2)

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu les décisions du Maire n° DEC2023/0133 du 15 juin 2023 et n°DEC2023/0147 du 17 juillet 2023 relatives à la conclusion d'un marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues à Rodez et plus particulièrement pour les lots n°1 (Terrassement, VRD, Espaces verts) et n°3 (Gros œuvre - démolition) avec les sociétés MAZARS TP (12450 Luc) et FERREIRA (12510 Druelle),

Vu la décision du Maire DEC2023/0207 en date du 25 octobre 2023 relative à la conclusion d'un marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour les lots n°4 (charpente bois, couverture, zinguerie), n°8 (Enduits de façade) et n°9A (Isolation, doublage, cloisons, plafonds plâtre) avec les sociétés SRB (31200 Toulouse), SANTIAGO (12850 Onet Le Château) et ALLIANCE 360 (46000 Figeac),

Vu la décision du Maire n° DEC2023/0235 du 21 novembre 2023 relative à la conclusion d'un premier avenant au marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues à Rodez (lot n°3 - Gros œuvre - démolition) avec la société FERREIRA (12510 Druelle),

Vu la décision du Maire DEC2024/0065 en date du 19 mars 2024 relative à la conclusion d'un premier avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n°4 (charpente bois, couverture, zinguerie) avec la société SRB (31200 Toulouse)

Vu la décision du Maire n° DEC2024/0067 du 19 mars 2024 relative à la conclusion d'un second avenant au marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues à Rodez (lot n°3 - Gros œuvre - démolition) avec la société FERREIRA (12510 Druelle),

Vu la décision du Maire n° DEC2024/0131 du 7 juin 2024 relative à la conclusion d'un marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues à Rodez et plus particulièrement pour le lot n° 09B (Plafonds suspendus) avec la société BELET Isolation, 34 Route de bois vert, 12510 Olemps,

Vu la décision du Maire DEC2024/0255 en date du 20 décembre 2024 relative à la conclusion d'un second avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n°4 (charpente bois, couverture, zinguerie) avec la société SRB (31200 Toulouse)

Vu la décision du Maire n° DEC2025/0109 du 8 avril 2025 relative à la conclusion de premiers avenants au marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Flaugergues à Rodez (lot n°1 - Terrassement, VRD, Espaces verts) et (lot n°9A Isolation, doublage, cloisons, plafonds plâtre) avec les sociétés MAZARS TP (12450 Luc) et ALLIANCE 360 (46000 Figeac),

Vu la décision du Maire DEC2025/0137 en date du 12 mai 2025 relative à la conclusion d'un troisième avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n°4 (charpente bois, couverture, zinguerie) avec la société SRB (31200 Toulouse),

Vu la décision du Maire DEC2025/0257 en date du 25 septembre 2025 relative à la conclusion d'un premier avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n° 9B (plafonds suspendus) avec la société BELET (12510 Olemps)

Accusé de réception en préfecture

012-211202023-20260202-DEC2026033-AU

Reçu le 02/02/2026

Vu la décision du Maire DEC2025/0311 en date du 5 décembre 2025 relative à la conclusion d'un quatrième avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n°4 (charpente bois, couverture, zinguerie) avec la société SRB (31200 Toulouse)

Vu la décision du Maire DEC2025/0332 en date du 16 décembre 2025 relative à la conclusion d'un second avenant au marché de travaux pour la réhabilitation d'un groupe scolaire Flaugergues et plus particulièrement pour le lot n°9A (Isolation, doublage, cloisons, plafonds plâtre) avec la société ALLIANCE 360 (46000 Figeac),

Vu les devis proposés par les titulaires des marchés,

Vu les avis présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du jeudi 29 janvier 2026 uniquement pour les lots n° 3 et 4,

Considérant la nécessité de prévoir des travaux en plus et moins-value ; qu'il y a lieu dès lors d'établir des avenants prenant en compte ces modifications,

#### Décide

##### **Article 1 : Objet**

De signer plusieurs avenants aux marchés de travaux de requalification du groupe scolaire Flaugergues prenant en compte la réalisation de travaux en plus-values dont le détail suit :

N° et Objet du lot	Nom titulaire	N° Avenir	Montant de l'avenant en € HT (% en cumul)
1 - Terrassement, VRD, Espaces verts (23014-01)	MAZARS TP	2	+ 3 970,00 (- 4.53 %)
3 - Gros œuvre - démolition (23014-03)	FERREIRA	3	+ 29 200,90 (+ 15.45 %)
4 - Charpente bois, couv., zinguerie (23022-04)	SRB	5	+ 500,00 (+ 14.24 %)
8 - Enduits de façade (23022-08)	SANTIAGO	1	+ 6 534,00 (+ 3.62 %)
9A - Isolation, doublage cloisons plafonds plâtre (23022-9A)	ALLIANCE 360	3	+ 760,00 (+ 0.78 %)
9B : Plafonds suspendus (24008)	BELET	2	-916,80 (+ 1.07 %)

Ces avenants prennent effet à compter de leur notification. Les autres conditions d'exécution du marché restent inchangées.

##### **Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication.

##### **Article 3 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

##### **Article 4 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

##### **Article 5 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

##### **Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 2 février 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 2 février 2026  
Publiée le 2 février 2026

Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Signé : Christian TEYSSEDRE  
Acte dématérialisé